

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1308 DECISIONS CONCERNANT LES MINISTERES

n° 1308

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

28 juin 1967

Numéro JO

n° 8 du 05/07/1967

Date du numéro

5 juillet 1967

TEXTE INTÉGRAL

Le lieutenant d'Infanterie de Marine Mortessagne (Jac-ques), débarqué à Djibouti le 7 juin 1967, est affecté à la 4 Compagnie de Milice pour remplir les fonctions d'adjoint au Commandant de la 4 Compagnie en remplacement du lieutenant Laurentin (Jacques), : rapatriable. Cet officier assurera les fonctions : — de billeteur de l'Unité à compter du 1er juillet 1967: — d'adjoint au Commandant de la 4 Compagnie de Milice et de chef de poste administratif de Loyada-Damerdjog pour compter du 1er juillet 1967. Il bénéficiera de l'indemnité de frais de représentation au taux annuel de 36.000 FD prévue par l'arrêté n° 1175 du 3 septembre 1955. L'entretien complet de cet officier sera à la charge du Ministère d'Etat chargé des départements et territoires d'outremer.